

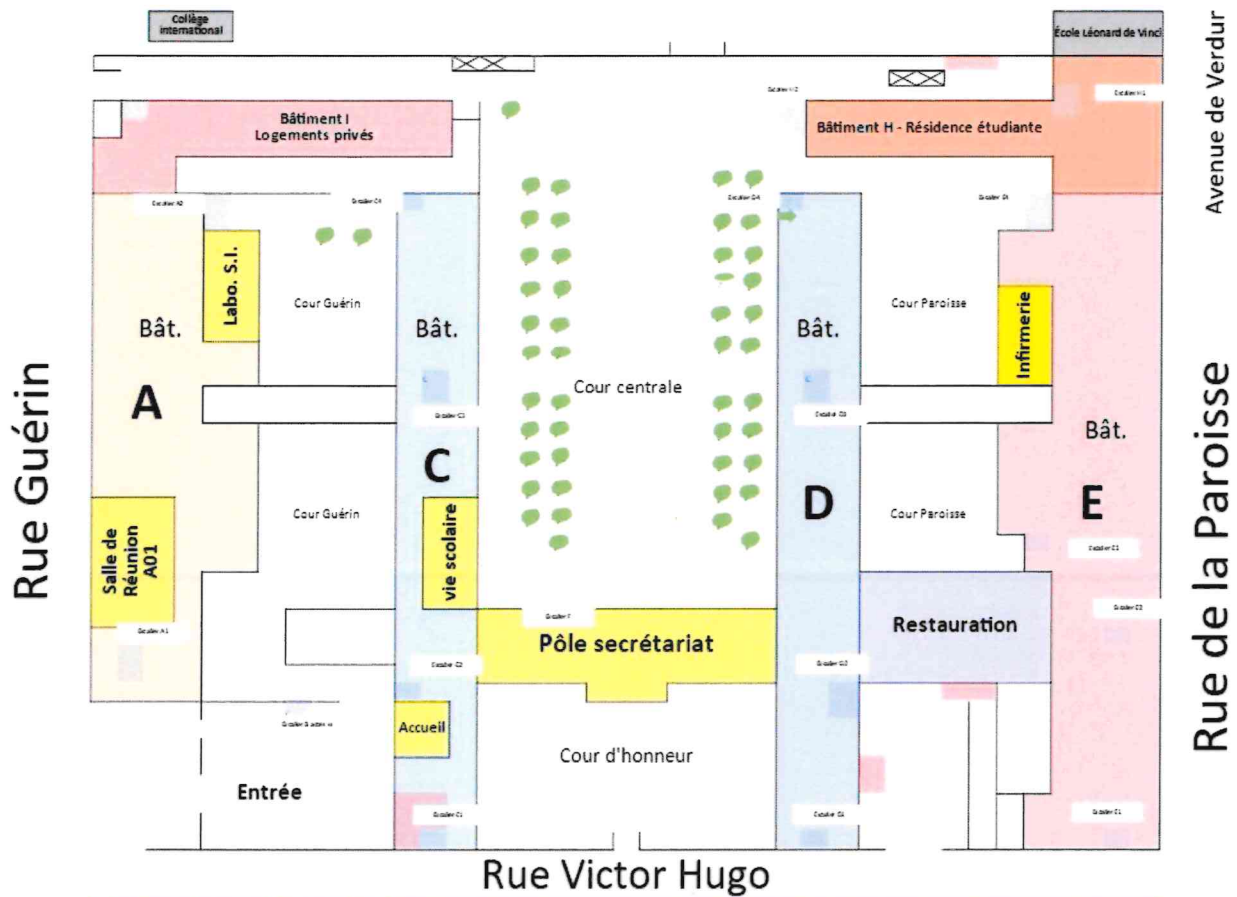
LIVRET D'ACCUEIL CPGE



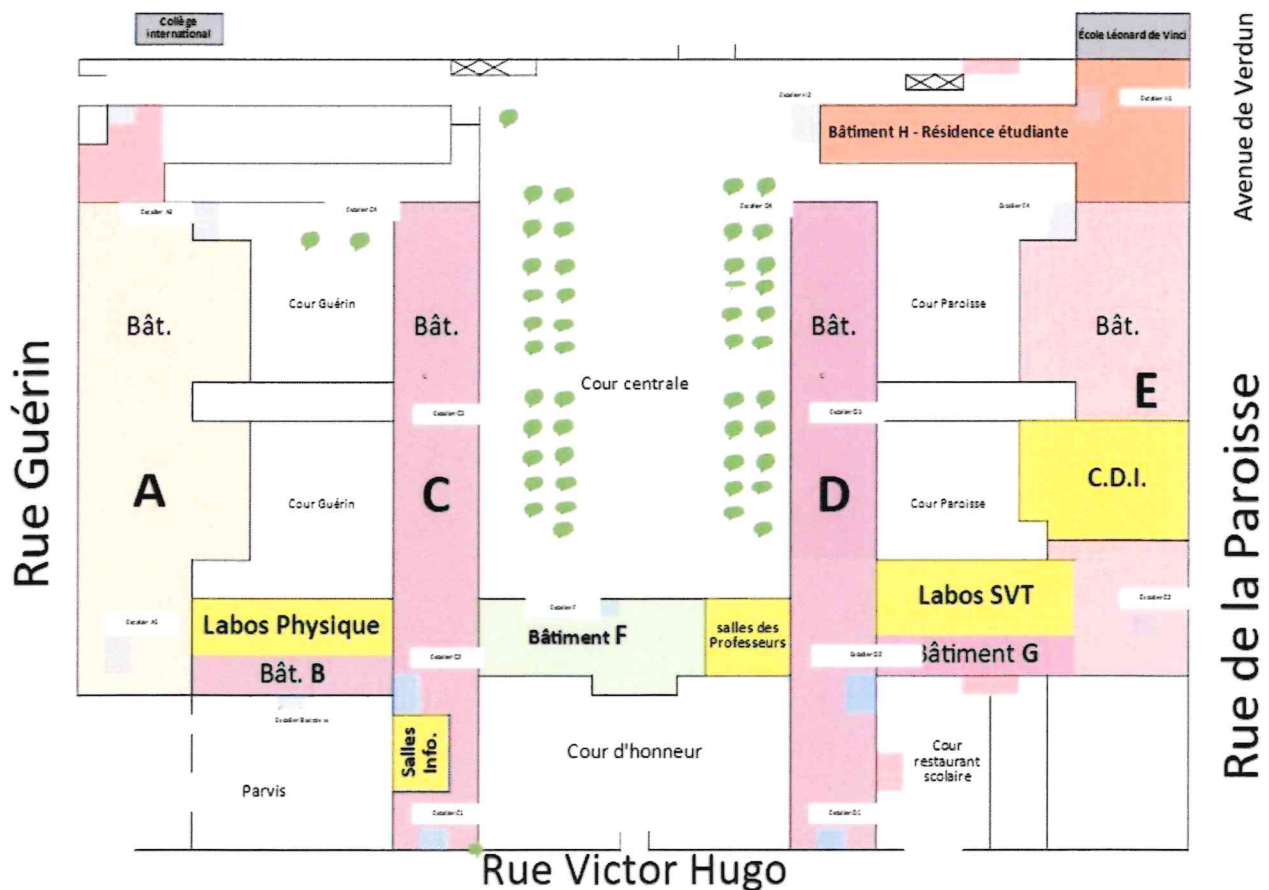
Lycée International François 1er

11 rue Victor Hugo

77300 Fontainebleau



Rez-de-chaussée

1^{er} étage

LES DIFFÉRENTS SERVICES ET PERSONNELS DU LYCÉE

PROVISEUR: Mme LADRIERE

PROVISEUR ADJOINT: M. VALEYRE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL: M. CHARLES

SECRÉTARIAT : *Direction* - Mme GHARBI / Mme LIENARD

Lycéens - Mme MATHA *CPGE* - M. GOUX

INTENDANCE : Comptabilité - Mme BERNARD / Mme COSSINET / Mme IGNATOVITCH

Service Restauration Hébergement - M. LACOMBE / M. ??

VIE SCOLAIRE : CPE - Mme AVDEEW / Mme SANTALO

Assistants d'éducation - KARIN - SYLVIE - STÉPHANIE - LUCAS - ANASTASIIA - IRIS

DOCUMENTALISTES : Mme RÉANT - Mme BERTRAND

PSY-EN (orientation) : Mme COUTRAS (sur Rdv)

PSYCHOLOGUE Point écoute : s'adresser au service vie scolaire

INFIRMIÈRE : Mme GUITTIER

RÉFÉRENT NUMÉRIQUE : M. POIRIER

OU PUIS-JE M'ADRESSER ?

Questions administratives	Demander un certificat de scolarité	Secrétariat CPGE	M. GOUX
	Informé d'un changement d'adresse ou n° de téléphone		
	Gestion des inscriptions , démis- sions...		
	Internat :	INTENDANCE	M. ??
	Problème technique, facturation		
	Restauration scolaire : Problème de réservation, paie- ment, badge		
Problèmes numériques	Perte code accès ENT Problème de connexion	Contacté le réf- érent numérique	M. POIRIER ASSISTANTS D'EDUCATION

Questions scolaires	Absences de professeurs	VIE SCOLAIRE
	Gestion et suivi des absences	
	Demande d'accès à une salle d'études	
	Questions sur votre réorientation	PROFESSEUR PRINCIPAL
Questions personnelles	Besoin d'écoute et de conseil sur des questions d'ordre personnel, familial, etc...	PROFESSEUR PRINCIPAL INFIRMIÈRE PSYCHOLOGUE (sur rdv)
	Soins, garde des traitements et médicaments	INFIRMIÈRE
	Perte d'objet, matériel...	VIE SCOLAIRE ACCUEIL
Engagement	Vous voulez participer à une activité, une animation...	VIE SCOLAIRE
	Vous voulez être soutien scolaire pour les lycéens	

Informations pratiques :

Vous avez besoin de soins, de consulter un médecin. Premier réflexe, je sollicite l'infirmière du lycée.

Il existe également des créneaux réservés aux étudiants en soirée sur le service hospitalier de Fontainebleau (situé en face du lycée ; entrée par le Bld de Lattre de Tassigny).

CE QUI CHANGE PAR RAPPORT AU LYCÉE

Votre formation a pour objectif de permettre votre réussite aux concours d'entrées aux grandes écoles d'ingénieurs, mais aussi pour votre formation citoyenne, un savoir-être et intégrer des valeurs et des principes qui vous seront utiles dans votre vie d'adulte.

Vous êtes maintenant étudiant. Vous serez autonome et l'acteur de votre scolarité, ce qui ne signifie pas « *je peux faire ce que je veux* » ; cela signifie qu'il faudra apprendre à gérer de nouvelles libertés et de nouvelles responsabilités.

Vous seul aurez un compte ENT. Vos parents pourront continuer à vous aider et à vous épauler mais vous devenez notre interlocuteur direct (même si vous êtes mineur).

ORGANISATION, TRAVAIL et ASSIDUITÉ (pour réussir en CPGE)

Le travail en CPGE nécessite de nouvelles exigences : le rythme est beaucoup plus soutenu et le temps à consacrer au travail personnel plus élevé qu'au lycée. Il est essentiel de s'investir très vite afin de ne pas perdre pied dès le début.

En cas de difficultés dans une matière , il faudra vous habituer à solliciter vos professeurs afin qu'ils puissent vous donner les conseils nécessaires pour vous aider. Votre professeur principal est aussi votre personne ressource.

RÈGLES À RESPECTER

L'IMPORTANCE DU BADGE

Le port du badge en bandoulière est obligatoire, un cordon vous a été fourni à cet effet ; le badge doit être présenté dès l'entrée à la grille au personnel du lycée. Il doit être porté tout au long de votre journée, visible de tous et ce, jusqu'à la sortie du lycée. En cas d'oubli, il est obligatoire de le signaler à la vie scolaire dès votre entrée dans le lycée. En cas de perte le remplacement est à votre charge.

Par ailleurs, le badge est indispensable pour effectuer la réservation de votre repas (demi-pensionnaire uniquement).

LE COMPORTEMENT

On attendra de vous de :

- venir au lycée avec une tenue vestimentaire adaptée à une journée de travail et respectueuse. Les jeans déchirés, sous-vêtements apparents, tenues touristiques etc... sont par conséquent à proscrire.
- Ne pas porter de couvre-chef à l'intérieur des bâtiments
- Ne pas boire ou manger dans les locaux ou extérieurs . Les boissons et collations doivent être consommés **DANS** la cafétéria
- Ne pas s'asseoir par terre ni stationner dans les couloirs et escaliers
- Faire preuve de civisme, de tolérance et de respect envers tous ses camarades, tous les adultes, en cours comme à l'extérieur. Savoir s'exprimer dans un langage correct

Il est strictement interdit :

- de fumer ou vapoter dans l'enceinte du lycée
- D'introduire ou de consommer de l'alcool, des stupéfiants ou tout produit non autorisé , ni dans le lycée ni dans l'internat

Le respect et la politesse vis-à-vis de tous les personnels sont appréciés comme preuves de votre savoir-vivre, et sont aussi des devoirs fondamentaux.

LES RETARDS ET LES ABSENCES

L'acceptation en cours d'un étudiant en retard est laissée à l'appréciation du professeur. Vous ne devez en aucun cas quitter le lycée si un professeur ne vous a pas accepté(e) en cours.

Vous devrez vous présenter au bureau de la vie scolaire afin que le retard soit enregistré puis vous vous dirigerez vers la salle de permanence. Les retards sont tous comptabilisés et doivent être justifiés.

Votre statut d'étudiant vous soumet aux mêmes règles qu'un adulte salarié et vous oblige à **Fournir un justificatif pour chaque absence**.

Sans ce justificatif, l'absence ne peut être administrativement justifiée et elle apparaîtra donc sur le bulletin.

Les absences à des khôlles doivent également être justifiées.

Les retards répétés dénotent d'un manque de respect envers les professeurs et la classe : ils ne sont pas acceptables de la part d'un étudiant.

En cas d'absence, l'étudiant(e) prévient la vie scolaire, soit :

- par téléphone : 01.60.74.74.03
- Via l'ENT à viescolaire
- Par courriel à viescolaire@lycee-francois1.net

En cas d'urgence, de souci de santé ou de rdv impliquant de manquer des cours, on ne quitte pas le lycée sans autorisation, c'est-à-dire, sans un justificatif transmis au préalable ou sans être passé par la case infirmerie ou vie scolaire.

L'absentéisme volontaire constitue un manquement à l'assiduité et sera pris en compte pour votre évaluation de fin d'année ainsi que pour votre passage en deuxième année ou encore pour votre admission en 5/2.

DÉMISSION - RÉORIENTATION

DÉMISSION (article III. 3.4 de l'annexe CPGE du règlement intérieur)

Toute démission doit être mûrement réfléchie (sollicitez un entretien avec votre professeur référent pour en discuter). Elle doit ensuite être exprimée par écrit (datée et signée) et adressée au chef d'établissement.

RÉORIENTATION

Une réorientation vers une autre formation est toujours possible (licence, école d'ingénieur, ...). N'hésitez pas à nous demander des informations.

SONNERIES ET MOUVEMENTS

Les cours durent entre 50 et 55mn. Vous disposez de 5mn entre chaque cours pour changer de salle. Ce laps de temps ne constitue pas une pause. Il n'est donc pas permis de sortir à l'extérieur du lycée ni d'aller à l'internat.

COURS DU MATIN			
7h50		Ouverture des grilles	
8h20	SONNERIE	Elle marque le début de cours M1	
9h15	SONNERIE	Fin de cours M1	
9h20		Début de cours M2	
10h15	SONNERIE	Fin de cours M2	
	PAUSE		
10h25	SONNERIE	Début de cours M3	
11h20	SONNERIE	Fin de cours M3	PAUSE REPAS
11h25		Début de cours M4	
12h20	SONNERIE	Fin de cours M4	
12h25		Début de cours M5	
13h10		Fin de cours M5	
COURS DE L'APRÈS-MIDI			
13h15	Horaires décalés avec les lycéens ; pas de sonnerie de début et fin de cours.	Début de cours S1	
14h05		Fin de cours S1	
14h10		Début de cours S2	
15h00		Fin de cours S2	
15h05		Début de cours S3	
16h00		Fin de cours S3	
16h05		Début de cours S4	
17h00		Fin de cours S4	

FRAIS DE SCOLARITÉ CPGE/UNIVERSITÉ

Le paiement des frais de scolarité s'effectue après la rentrée en CPGE et auprès de l'université. Il doit être effectué entre octobre et novembre. Vous serez informé par le lycée des dates et des procédures à suivre.

Aucune de ces procédures n'est automatique et les démarches doivent être effectuées par l'étudiant (constitution du dossier, transmission des pièces justificatives et règlement des frais de scolarité).

IMPORTANT :

Vous devrez avoir effectué cette démarche et fourni le justificatif d'inscription avant le 15 janvier.

Nos universités partenaires :

- Sorbonne Université
- Uparis (ex : Diderot Paris 7)
- Orsay Paris-Saclay
- UPEC Créteil
- Université Gustave Eiffel (ex : UPEM)
- Evry Val d'Essonne

L'INTERNAT

CONSIGNES GÉNÉRALES (règlement intérieur disponible sur le site du lycée)

La qualité d'interne est acquise uniquement sur décision du Proviseur et pour l'année universitaire avec admission prioritaire pour l'année suivante.

L'interne n'est pas locataire de sa chambre et ne peut en revendiquer les droits (adresse principale, envoi de courrier, demande d'APL ...).

Les clés de chambre sont la propriété de l'établissement et ne peuvent être prêtées à un tiers.

La résidence est **STRICTEMENT RÉSERVÉE AUX INTERNES**. Son accès est interdit à tout autre étudiant et à toute personne étrangère à l'établissement. L'introduction d'une personne étrangère dans une chambre fera l'objet d'une sanction.

FIN D'ANNÉE

Internes 1^{ère} année : Ils feront leur état des lieux de sortie après le dernier jour de cours (fin juin).

Interne 2^e année : Ils feront leur état des lieux de sortie après la fin des préparations aux oraux de concours (entre mi-juin et fin juin).

Les internes qui sont admis en 2^e année (3/2) devront compléter le coupon-réponse transmis par le secrétariat avec le dossier de réinscription (début juillet).

Sauf cas exceptionnel examiné à la rentrée, les étudiants de 2^e année qui souhaitent redoubler (futurs 5/2) ne sont pas repris en internat pour leur 3^e année.

CALENDRIER INTERNAT 2026 / 2027

À chaque vacances scolaires, l'internat fermera ses portes le samedi à 13h00 et ouvrira le dimanche à 19h30. L'interne est prié de ranger ses effets personnels et d'effectuer le nettoyage de son linge de literie.

L'internat reste ouvert pendant les jours fériés, à l'exception de Mai 2027 :

Fermeture le jeudi 6 mai à 20h

Réouverture le dimanche 9 mai à 19h30

Vous trouverez ci-dessous le calendrier arrêté pour l'année :

Congés	Fermeture	Ouverture
Toussaint	Samedi 17 octobre 2026	Dimanche 1 ^{er} novembre 2026
Noël	Samedi 19 décembre 2026	Dimanche 3 janvier 2027
Hiver	Samedi 6 février 2027	Dimanche 21 février 2027
Printemps	Samedi 3 avril 2027	Dimanche 18 avril 2027

Fin des cours : MERCREDI 30 juin 2027

ATTENTION ! Vous devez rester disponible jusqu'au samedi 3 juillet 2027